

Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses

Insee Focus · Septembre 2021 · n° 249



En France, en 2020, 8,0 millions de familles résident avec au moins un enfant mineur à la maison. Une sur quatre est une famille monoparentale, en hausse par rapport à 2011. Ces familles hébergent le plus souvent un seul enfant, mais vivent plus fréquemment dans des logements surpeuplés. Elles sont aussi plus souvent pauvres que les autres familles.

Les familles recomposées (9 % des familles) sont les plus grandes : quatre sur dix résident avec trois enfants ou plus à la maison.

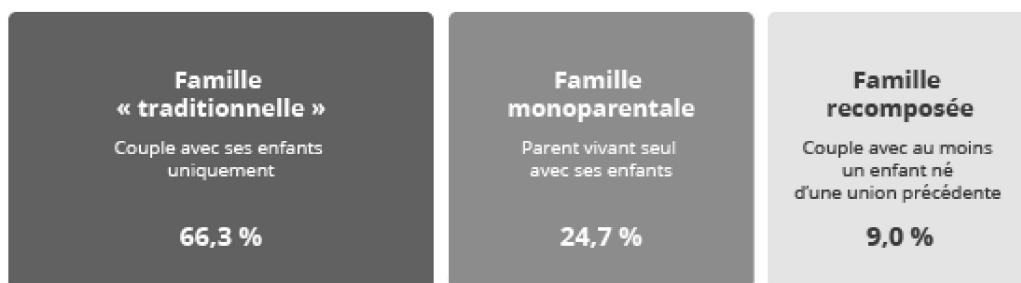
Les familles « traditionnelles » restent la configuration familiale la plus fréquente (66 %) même si leur part diminue.

Une famille sur quatre est monoparentale

En 2020, 8,0 millions de familles hébergent au moins un enfant mineur. 66 % des familles sont « traditionnelles » (soit 5,3 millions de familles où tous les enfants résidant dans le logement sont ceux du couple), 25 % sont monoparentales (soit 2,0 millions de familles où les enfants résident avec un seul parent, sans conjoint cohabitant) et 9 % sont recomposées (soit 717 000 familles où il y a dans le logement un couple et au moins un enfant né avant l'union) (**figure 1a**). Entre 2011 et 2020, la part des familles « traditionnelles » diminue (- 3 points), alors que celle des familles monoparentales croît (+ 3 points) (**figure 1b**). La part des familles recomposées reste stable.

En 2020 En 2011 et 2020

Figure 1a - Répartition des familles en France en 2020



Lecture : en France, en 2020, 66,3 % des familles avec au moins un enfant mineur sont des familles « traditionnelles », composées d'un couple et de leurs enfants, sans autres enfants dans le logement.

Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

Une famille sur cinq vit avec trois enfants ou plus au domicile

En 2020, 1,7 million de familles résident avec trois enfants ou plus à la maison, dont au moins un est mineur (**figure 2**). Ces familles nombreuses représentent 21 % de l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur au domicile. Il s'agit surtout de familles avec exactement trois enfants (1,3 million), et plus rarement de familles avec quatre enfants ou plus (456 000). La part des familles nombreuses et le nombre moyen d'enfants dans ces familles sont les mêmes qu'en 2011.

Figure 2 – Répartition des familles selon le nombre d'enfants au domicile en 2020

	Répartition selon le nombre d'enfants (en %)					Nombre de familles (en milliers)	Dont avec 3 enfants ou plus au domicile (en %)	Nombre moyen d'enfants
	1	2	3	4 ou plus	Ensemble			
Famille « traditionnelle »	33,8	45,5	15,8	5,0	100,0	5 293	20,8	1,9
Famille monoparentale	47,6	35,5	12,0	4,9	100,0	1 969	16,9	1,8
Famille recomposée	22,6	39,0	25,2	13,2	100,0	717	38,4	2,4
<i>Sans enfant du couple</i>	44,0	34,3	14,1	7,6	100,0	368	21,7	1,9
<i>Avec enfants du couple</i>	///	44,0	36,9	19,1	100,0	349	56,0	2,8
Ensemble	36,2	42,4	15,7	5,7	100,0	7 979	21,4	1,9

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2020, 13,2 % des familles recomposées avec au moins un enfant mineur comptent 4 enfants ou plus au domicile, qu'ils soient mineurs ou majeurs. En moyenne, ces familles résident avec 2,4 enfants.

Champ : France hors Mayotte, familles avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

Les familles recomposées sont les plus grandes

En 2020, au domicile d'une famille comprenant au moins un enfant mineur, il y a en moyenne 1,9 enfant (y compris des majeurs s'il y en a).

Les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants à domicile (2,4). 38 % d'entre elles sont des familles nombreuses avec trois enfants ou plus au domicile, contre 21 % de l'ensemble des familles. Par définition, les familles recomposées hébergent au moins un enfant né avant l'union actuelle. Dans une famille recomposée sur deux, il y a aussi des enfants nés du couple actuel [Algava et al. 2020; Bloch, 2020] : il y a alors d'autant plus d'enfants au domicile (2,8 en moyenne). La majorité (56 %) des familles recomposées dans lesquelles résident à la fois des enfants nés avant l'union actuelle et des enfants de l'union actuelle comptent trois enfants ou plus, contre seulement 22 % quand il n'y a pas d'enfant du couple. Quand il n'y a pas d'enfants du couple, les familles recomposées comptent en moyenne autant d'enfants que l'ensemble des familles (1,9 enfant). Il y a alors le plus souvent un seul enfant au domicile (44 %) ou deux (34 %).

Les familles monoparentales sont celles qui hébergent le moins d'enfants en moyenne (1,8). Dans 48 % d'entre elles, seul un enfant vit au domicile, contre 36 % pour l'ensemble des familles.

Enfin, les familles « traditionnelles » sont dans une situation intermédiaire (1,9 enfant en moyenne), avec le plus souvent deux enfants au domicile (46 %).

Les enfants des familles monoparentales et recomposées vivent plus souvent dans un logement surpeuplé

Pour 66 % des enfants des familles « traditionnelles », leur famille est propriétaire du logement (**figure 3**). C'est nettement plus que pour les enfants des familles recomposées (50 %) et surtout que pour ceux vivant en familles monoparentales (29 %). Ces derniers vivent plus fréquemment que les autres dans un logement social (37 %).

14 % des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé. C'est 22 % pour les enfants de famille nombreuse, avec trois enfants ou plus à la maison. Bien qu'elles résident avec moins d'enfants que les familles recomposées, les familles monoparentales vivent plus fréquemment dans un logement surpeuplé. En effet, cette situation concerne 24 % des enfants des familles monoparentales, 16 % des enfants des familles recomposées et 10 % de ceux des familles « traditionnelles ». Le surpeuplement plus marqué des familles monoparentales peut s'expliquer en partie par le fait qu'elles vivent souvent dans des grandes villes ou leurs banlieues [Algava et al., 2020], où les logements sont plus petits. Les familles recomposées sont les plus grandes en moyenne, mais leur surpeuplement reste limité car elles habitent plus fréquemment dans des zones moins densément peuplées, offrant des logements plus grands.

Figure 3 – Conditions de logement des enfants selon le type de famille en 2020

en %

	Logement surpeuplé	Statut d'occupation du logement				
		Propriétaire	Locataire HLM	Locataire hors HLM	Logé gratuitement	Ensemble
Famille « traditionnelle »	10,3	65,9	15,8	16,5	1,8	100,0
Famille monoparentale	23,9	28,9	37,1	31,9	2,1	100,0
Famille recomposée	16,3	49,7	21,7	26,7	1,9	100,0
Sans enfant du couple	14,9	50,3	19,6	28,0	2,0	100,0
Avec enfants du couple	17,3	49,2	23,2	25,8	1,9	100,0
Ensemble	14,0	56,0	21,1	21,0	1,9	100,0

Lecture : en 2020, 37,1 % des enfants mineurs en famille monoparentale résident dans un logement HLM.

Champ : France hors Mayotte, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

Les enfants des familles monoparentales et des familles nombreuses sont plus souvent que les autres en situation de pauvreté

En 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire et sont donc pauvres, contre 21 % de l'ensemble des enfants (figure 4a). Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi.

Dans les couples, le taux de pauvreté est également élevé quand aucun des adultes n'a d'emploi (ce qui concerne 6 % des couples avec au moins un enfant mineur) : 71 % des enfants sont pauvres, contre 30 % quand un seul des adultes travaille et 5 % quand les deux travaillent. La situation est très proche pour les enfants en famille recomposée et ceux en famille « traditionnelle ».

Les enfants des familles nombreuses sont également plus souvent pauvres que les autres, surtout s'il y a quatre enfants ou plus à la maison (figure 4b) : 43 % sont pauvres, contre 24 % dans les familles de trois enfants et 16 % pour celles d'un ou deux enfants. Le taux d'emploi nettement moins élevé pour les mères de familles nombreuses peut expliquer ce constat : la part des femmes au foyer, retirées du marché du travail tout au moins momentanément, est plus élevée, surtout parmi les mères de quatre enfants ou plus. Ces dernières sont par ailleurs plus confrontées au chômage (figure 5).

● Emploi des parents ○ Nombre d'enfants

Figure 4a – Niveau de vie et pauvreté des enfants de moins de 18 ans selon l'activité des parents et le type de famille, en 2018

	Niveau de vie moyen (en euros par an)	Taux de pauvreté (en %)
Ensemble des parents en couple	23 900	15,6
Deux parents en emploi	27 200	4,7
Un seul parent en emploi	18 400	30,0
Deux parents sans emploi	12 000	71,2
<i>Famille "traditionnelle"</i>	<i>24 200</i>	<i>15,4</i>
Deux parents en emploi	27 600	4,7
Un seul parent en emploi	18 600	29,6
Deux parents sans emploi	11 700	71,0
<i>Famille recomposée</i>	<i>21 600</i>	<i>16,6</i>
Deux adultes en emploi	24 500	4,1
Un seul adulte en emploi	17 100	32,0
Deux adultes sans emploi	13 800	72,7
Famille monoparentale	15 800	40,5
Parent en emploi	17 800	22,7
Parent sans emploi	11 400	77,4
Ensemble	22 200	20,7

Lecture : les enfants mineurs vivant avec un couple dont les deux membres sont en emploi ont un niveau de vie moyen de 27 200 euros en 2018 ; 4,7 % d'entre eux sont pauvres.

Champ : France métropolitaine, enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018.

Figure 5 – Situation des parents vis-à-vis de l'emploi selon le nombre d'enfants, en 2020

en %

	Actifs		Inactifs		Ensemble
	En emploi	Au chômage	Au foyer	Autres inactifs	
Femmes					
Un enfant	77	12	5	5	100
Deux enfants	80	10	7	4	100
Trois enfants	66	13	15	6	100
Quatre enfants ou plus	44	17	31	8	100
Ensemble	75	11	9	5	100
Hommes					
Un enfant	88	7	0	5	100
Deux enfants	91	5	0	3	100
Trois enfants	87	8	0	5	100
Quatre enfants ou plus	78	13	1	8	100
Ensemble	89	7	0	4	100

Lecture : en 2020, 77 % des femmes vivant avec un seul enfant à la maison sont en emploi.

Champ : France hors Mayotte, parents vivant en famille, avec au moins un enfant mineur.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020.

Les enfants en famille monoparentale avec leur père sont moins souvent pauvres que ceux résidant avec leur mère

En 2020, 18 % des familles monoparentales sont des pères résidant avec leurs enfants. Ils vivent avec moins d'enfants dans le logement que les mères de famille monoparentale : 1,6 enfant en moyenne, contre 1,8 pour les mères. Plus de la moitié résident avec un seul enfant (54 %), contre 46 % pour les mères. Ils sont moins souvent en situation de pauvreté : 22 % des enfants en famille monoparentale avec leur père sont pauvres en 2018, proportion proche de la moyenne des enfants, contre 45 % pour les enfants en famille monoparentale avec leur mère. Les pères sont plus souvent propriétaires du logement : la moitié, contre un quart des enfants en famille monoparentale avec leur mère. Ils sont aussi nettement plus souvent en emploi (81 % contre 67 %, en 2020) et moins fréquemment au chômage (10 % contre 18 %) que les mères dans la même situation familiale. Quand ils sont en emploi, les pères de famille monoparentale sont aussi plus souvent cadres que les mères (18 % contre 10 %), avec un écart plus marqué que parmi les parents en couple (en famille « traditionnelle », 22 % des hommes en emploi sont cadres contre 16 % des femmes ; en famille recomposée, ces proportions sont respectivement de 14 % et 10 %).

Publication rédigée par : Élisabeth Algava, Kilian Bloch, Isabelle Robert-Bobée (Insee)

Sources

L'essentiel des résultats est issu de **l'enquête annuelle de recensement de la population**. Depuis 2018, elle permet de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ». Fondées sur une année d'enquête et non cinq, comme habituellement pour les résultats du recensement, les informations ne sont pas détaillées localement. Elles pourront l'être à partir de 2023.

La précédente source qui permettait de distinguer familles « traditionnelles » et familles recomposées est **l'enquête Famille et logements** réalisée par l'Insee en 2011. Cette enquête portait sur la France métropolitaine. C'est pourquoi les évolutions sont données ici uniquement sur ce champ géographique.

Les enfants vivant sans leurs parents (par exemple, en famille d'accueil ou chez un grand-parent) sont ici exclus, ainsi que ceux vivant dans des communautés ou des habitations mobiles. Sont ainsi exclus 260 000 enfants, soit moins de 2 % des enfants mineurs en 2020. L'étude est restreinte aux familles comportant au moins un enfant mineur, âgé de moins de 18 ans. En revanche, pour définir le type de famille, tous les enfants sont pris en compte sans limite d'âge.

Les résultats sur la pauvreté et les niveaux de vie sont issus de **l'enquête Revenus fiscaux et sociaux** (ERFS) de l'Insee.

Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent le même logement. On s'intéresse aux familles avec au moins un **enfant** mineur : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants. Il peut y avoir plusieurs familles dans un même logement. Les couples avec enfants comprennent des **familles dites « traditionnelles »**, où tous les enfants du logement sont ceux du couple, et des **familles recomposées**. Une famille recomposée comprend un couple d'adultes et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Un **enfant** est une personne vivant dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement. Un enfant qui partage son temps entre les logements de ses deux parents est compté dans celui où il passe le plus de temps. S'il passe autant de temps dans chacun des logements, il est compté dans le logement où il se trouve à une date prise comme référence.

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage – c'est-à-dire la somme des revenus d'activité, de remplacement, de patrimoine et des prestations sociales, nets de prélèvements – divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Une UC est attribuée au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Toutes les personnes d'un même logement ont par convention le même niveau de vie.

Le **seuil de pauvreté** monétaire correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, soit 1 063 euros par mois en 2018. Les personnes considérées comme **pauvres** sont celles qui ont un niveau de vie inférieur à ce seuil. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes considérées comme pauvres.

L'**indice de peuplement** des logements compare le nombre de pièces du logement à celui nécessaire au ménage en fonction de sa composition. Par exemple, un couple avec un enfant a besoin de trois pièces. Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce.

Pour en savoir plus

- Bloch K., « **En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée** », *Insee Focus* n° 1841, mars 2021.
- Bloch K., « **En 2019, 800 000 beaux-parents habitent avec les enfants de leur conjoint** », *Insee Première* n° 1806, juillet 2020.
- Jauneau Y., Tavan C., Vidalenc J., « **Un enfant sur huit n'a aucun parent en emploi, plus d'un sur trois dans les familles monoparentales** », in *France Portrait Social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Algava É., Bloch K., Vallès V., « **En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile** », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- Blanpain N., Lincot L., « **Avoir trois enfants ou plus à la maison** », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « **Couples et familles : entre permanences et ruptures** », in *Couples et familles*, coll. « Insee Références », édition 2015.